OPINION

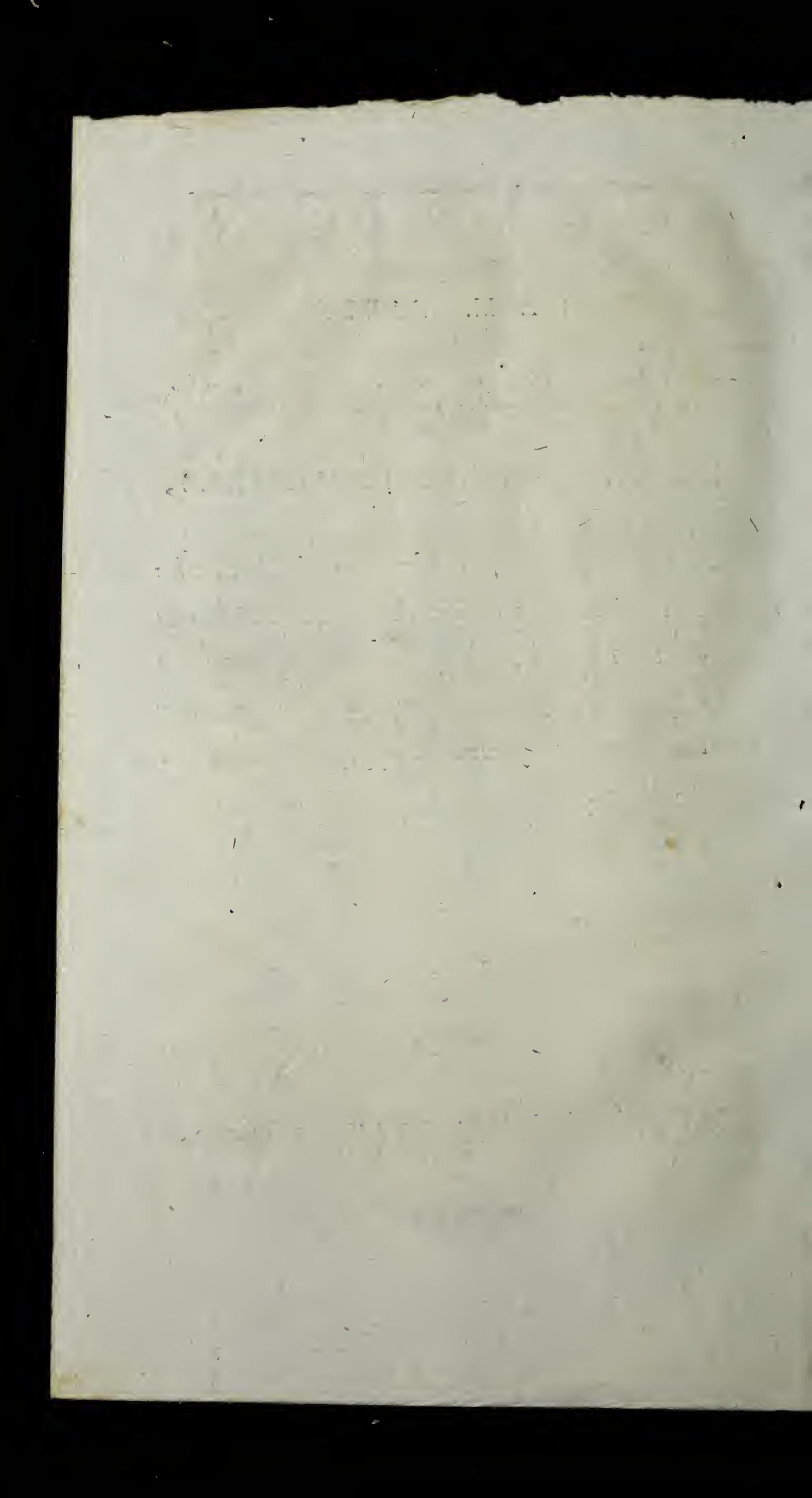
DE M. L'ABBÉ

DE VILLENEUVE BARGEMON,

DÉPUTÉ DE LA VILLE DE MARSEILLE,

Sur les moyens à prendre pour intéresser les Militaires au maintien de la Constitution & de la Liberté, & pour détruire tous les moyens de séduction capables de pervertir tout Citoyen ayant à sa disposition les forces de l'Etat.

De l'Imprimerie de CAILLEAU, rue Galande, N°. 64.





OPINION

DE M. L'ABBÉ

DE VILLENEUVE BARGEMON,

DÉPUTÉ DE LA VILLE DE MARSEILLE,

Sur les moyens à prendre pour intéreſſer les Militaires au maintien de la Conſtitution & de la liberté, & pour détruire tous les moyens de ſeduction capables de pervertir tout Citoyen ayant à ſa diſpoſition les forces de l'Etat.

MESSIEURS,

Quelle ſurpriſe pour tout bon François, ſincèrement attaché à ſa Patrie, de voir que dans le moment même, où l'on parle ſans ceſſe de liberté, l'on propoſe ſouvent des opérations tendantes à

replonger la Nation dans l'esclavage dont elle est à peine sortie depuis un an !

Nous devons par conséquence avoir nuit & jour les yeux ouverts, & réfléchir sérieusement sur la nature des événemens qui se succèdent les uns aux autres, afin de prévoir quelles en seront les suites.

Parmi les objets dignes de notre attention, un des principaux est une organisation d'Armée, dont les intérêts des Officiers qui la composent soyent intimément liés au maintien de la Constitution & de la Liberté.

C'est une affaire des plus sérieuses d'où dépend le salut de l'Etat ou sa ruine.

Il est donc absolument nécessaire d'examiner cette question sous tous les rapports dont elle est susceptible, & de prendre les moyens les plus efficaces, afin que les forces de terre & de mer, destinées à la défense du Royaume, ne servent jamais à renverser le superbe édifice, dont la Liberté doit être la pierre fondamentale.

Quoiqu'il soit convenable au sujet de l'Organisation de l'Armée & des Troupes de la Marine, de prendre en considération les représentations des Militaires; on ne peut cependant les adopter qu'autant qu'elles sont justes.

Une complaisance aveugle nous induiroit en erreur.

C'eſt à notre prudence & à nos ſages réflexions, de diſcerner les bonnes opérations d'avec les mauvaiſes.

Défions nous, Meſſieurs, des idées anciennement adoptées, qui nous faiſoient regarder comme autant d'oracles tout ce qui émanoit du pouvoir exécutif.

Une fatale expérience nous a appris le contraire, ſur-tout depuis que les Miniſtres de la Guerre ont été choiſis parmi les Militaires.

Les uns & les autres ſont cauſe de la diſſipation des Finances, ainſi que de beaucoup d'abus introduits dans le ſervice, & ont malheureuſement anéanti l'émulation parmi les Militaires, en faiſant perdre toute eſpérance d'avancement aux Officiers du plus grand mérite.

Ils avoient adopté des exercices peu analogues à nos mœurs, capables d'humilier ſans ceſſe des hommes d'un âge mur, pleins de ſentimens & d'honneur, & plus propres en diſloquant les os des Soldats, à faire danſer des Marionnettes, qu'à inſpirer à de braves guerriers un eſprit martial, & les former aux évolutions Militaires.

Les graces qu'ils ont accordées ſans raiſon, ſans diſcernement & avec profuſion, ont repandu parmi les Officiers même des grades les plus diſtingués, l'eſprit de cupidité.

Quelle confiance peut-on prendre dans de tels Miniſtres !

Quant à ce qui regarde ceux de la Marine, pris dans la profeſſion des armes, les choix n'ont pas été plus heureux.

Cependant on ne ſauroit avoir trop de talens pour ſurveiller un Corps auſſi néceſſaire à la proſpérité de l'Etat, afin d'en tirer tous les avantages dont il eſt capable.

Il eſt bon de ſçavoir que les Officiers de la Marine ont eu le malheur d'envier aux Intendans & Commiſſaires employés dans cette partie, des détails qu'on prétend être fort lucratifs ; & par cette raiſon, ils ſe ſont ſouvent permis de ſuſpečter la probité de ceux qui en étoient chargés.

A force d'imputations injurieuſes, ou vraies, ou fauſſes, ils ſont enfin parvenus au point de ſe procurer une partie des mêmes détails.

Cependant ils n'ont pas été plus à l'abri des traits de la ſatyre, de la jalouſie & de la méchanceté, que ceux dont ils avoient impitoyablement déchiré la réputation.

Suppoſé qu'il ſoit impoſſible d'empêcher que l'Etat ſoit pillé, ou par les uns ou par les autres, les Miniſtres auroient dû au moins choiſir le régime où la rapine peut plus facilement être réprimée.

C'eſt ce qui avoit lieu dans l'ancien régime, dont on n'auroit jamais dû s'écarter, ſur-tout à l'égard d'un objet très-intéreſſant.

Les Officiers de Marine pour-lors ſurveillés par les Intendants, ne pouvoient point facilement ſe ſervir des Vaiſſeaux de guerre pour des ſpéculations de Commerce.

Cette obſervation eſt d'autant plus importante, qu'elle tend à empêcher qu'il ne s'introduiſe des abus nuiſibles à l'Etat.

En effet, les Commandans de Vaiſſeau qui voudroient s'enrichir par la voie du Commerce, feroient fort ſouvent échouer, dans nos guerres de mer, les entrepriſes les plus importantes, en évitant de rencontrer l'ennemi.

Que de réflexions à faire ſur les différentes parties de l'Adminiſtration !

Le régime des Troupes de terre eſt un des principaux objets dont il faut s'occuper au plutôt.

Donnons nos ſoins & toute notre attention, afin que les ſervices, que rendent ces mêmes Troupes, contribuent au bonheur général.

On y réuſſira infailliblement en faiſant dépendre l'Etat, la fortune & l'avancement des Militaires, du ſuccès de la révolution, & en liant de la manière la plus intime les intérêts de tous ces braves guerriers, au maintien de la Conſtitution & de la Liberté.

C'eſt en agiſſant de la ſorte, que le Deſpotiſme ſera entièrement détruit ſans aucune eſpérance de retour, & que le grand œuvre de la régénération de l'Etat parviendra au plus haut degré de perfection.

Les moyens à prendre qui vont être rapportés, ſont on ne peut pas plus conformes à la raiſon.

Ils ont pour objet d'attribuer aux Soldats des Régimens d'Infanterie & de Cavalerie, & de tous les autres Corps deſtinés à la défenſe du Royaume, le droit de concourir au choix des Officiers qui doivent les commander, & de parvenir eux-mêmes à tous les emplois.

Peut-on, Meſſieurs, refuſer une pareille ſatisfaction, que dis-je, une pareille juſtice, à quiconque eſt toujours prêt à expoſer ſa vie pour le ſalut de la Patrie?

Les moyens dont il s'agit, qu'on peut regarder comme très-efficaces, ſont fondés ſur des principes profondément gravés dans nos cœurs; principes que vous avez ſolemnellement reconnus, lorſque vous avez établi, au grand contentement de tout le monde, d'une manière ſolide & invariable les droits ſacrés & impreſcriptibles de l'homme.

Vous ne pourrez plus aujourd'hui vous écarter de ces mêmes principes, ſans donner lieu à de grands ſujets de plaintes & de murmures, ſans

commettre l'injuſtice la plus révoltante envers les généreux défenſeurs de l'Etat, & qui plus eſt, ſans tomber en contradiction avec vous-mêmes.

Il importe beaucoup pour la ſûreté & la liberté de la Nation, que le Soldat ſoit dans le cœur très-bon Citoyen, & que ſa profeſſion devienne honorable, afin qu'elle ſoit continuellement recherchée par tous les François.

La fermentation qu'il y a actuellement dans les Troupes, les ſuites malheureuſes & funeſtes qu'elle peut avoir, la ſatisfaction qu'il faudra probablement donner dans les circonſtances critiques où nous nous trouvons aux généreux défenſeurs de la Nation, doivent nous mettre en conſidération.

Toutes ces raiſons font en même temps connoître l'importance des moyens dont il s'agit, & la néceſſité indiſpenſable de les employer au plutôt.

Dès qu'on a voulu faire connoître au Peuple ſa force, a-t-on pu croire qu'on laiſſeroit abſolument ignorer aux Militaires celle dont ils peuvent faire uſage ?

On ſe ſeroit groſſièrement trompé lorſqu'on a favoriſé des attroupemens, en vue d'inſulter, de menacer & de maltraiter certains Députés ; ſuppoſé qu'on ait cru que ces attroupemens ne produiroient d'autres effets que ceux dont ils vient d'être fait mention.

Les Auteurs de pareilles commotions n'ont pas apparemment prévu qu'ils ne pourroient éteindre les incendies qu'ils alloient occasionner.

Quant au projet proposé à dessein de nous garantir des maux, auxquels la fatalité des temps nous expose actuellement, il faut espérer que la lumière, généralement répandue, en facilitera l'exécution.

Inutilement pour y mettre obstacle se serviroit-on de ce grands mots : *la crainte d'intrigues & de cabales, la nécessité d'une discipline exacte, &c.*

Dès qu'on n'a pas craint de mettre le désordre en France, en procédant par tout en même temps aux élections des Officiers Municipaux & des Membres de Directoire, de District & de Département;

Dès qu'on procède aujourd'hui de la même manière, & avec beaucoup de tranquillité dans les Provinces, aux élections des Juges, pourquoi y auroit-il des inconvéniens aux élections de quelques emplois Militaires, dont la sensation qu'ils font, quand ils viennent à vaquer, n'est certainement point comparable à celle qu'occasionnent les opérations actuelles, dont le Royaume est occupé, & qui sont bien d'une plus grande importance ?

On peut ajouter que les Soldats connoissant le mérite de tous les individus des Corps dont ils

ſont les Membres, on peut bien s'en rapporter à eux ſur les choix qu'ils feront.

Comme ils portent le fardeau du ſervice, & en ont toutes les peines, il eſt juſte auſſi qu'ils puiſſent eſpérer des avancemens quand ils auront autant de mérite que de courage.

En effet, un ſimple Citoyen peut devenir ou Repréſentant de la Nation, ou Magiſtrat de quelque Tribunal de Juſtice, ou Membre de Directoire de Diſtrict & de Département, pourquoi un Soldat, qui eſt également Citoyen, ne feroit-il par pourvu d'un emploi d'Officier dans un Régiment?

Ainſi pour maintenir la paix & la tranquillité parmi les Troupes, il faut ordonner :

Premièrement, qu'en cas de vacance d'emploi dans les Régimens d'Infanterie & de Cavalerie, les Bas-Officiers feront choiſis parmi les Soldats, & que la nomination en ſera faite au ſcrutin par les Officiers & Soldats qui auront tous droit de ſuffrage.

Secondement, que les Sous-Lieutenans feront choiſis de la même manière parmi les Bas-Officiers.

Troiſièmement, que le plus ancien Sous-Lieutenant deviendra de plein droit Lieutenant.

Quatrièmement, que le plus ancien Lieutenant deviendra de plein droit Capitaine.

Cinquièmement, que le plus ancien Capitaine deviendra de plein droit Lieutenant-Colonel.

Mais comme les places de Colonel & de Major exigent des talens particuliers, en cas de vacance de ces emplois, les Officiers & Soldats du Régiment, étant tous aſſemblés, choiſiront au ſcrutin trois Officiers, ayant au moins le grade de Capitaine, dont le Roi ſera obligé d'en nommer un.

Nous avons vû juſqu'à nos jours, que les places de Colonels ont preſque toujours été données à prix d'argent, ou ont ſervi de payement à des objets de galanterie, & de dot à des filles de domeſtiques de citoyens & citoyennes de l'ancienne & auguſte famille Capet.

Il convient d'être ferme & inébranlable ſur l'élection de ces ſortes d'emplois, quelques efforts qu'on faſſe pour s'y oppoſer.

Sous un pareil régime les choix feront preſque toujours excellens, le mérite & la valeur feront certainement recompenſés, & tous les Militaires tendront continuellement au bonheur de la Patrie.

Depuis que la ſuppreſſion de la Nobleſſe a établi une parfaite égalité parmi les Citoyens, la France doit être regardée comme une grande famille dont le Roi eſt le Chef, & l'on peut être perſuadé que les Colonels n'auront plus autant de hauteur que précédemment,

Quand ils feront en garnifon dans une ville, ils ne témoigneront aucune répugnance d'obéir aux Officiers Municipaux.

Comme il y aura déformais une conformité d'état entre les troupes de Ligne & les troupes Nationales, il exiftera à l'avenir entr'elles une parfaite harmonie.

Par une fuite néceffaire de ces nouveaux arrangemens, les Miniftres & les Colonels, étant privés du droit d'accorder des emplois Militaires & des moyens de fe faire des créatures, ne pourront plus difpofer des Régimens pour le rétabliffement du Defpotifme.

Ce régime doit être également adopté pour tout ce qui a rapport aux troupes Patriotiques.

Il empêchera, dans les temps de trouble, que les Commandans des troupes Nationales profitent des nominations d'emplois pour fe procurer des partifans, & s'arroger une autorité trop confidérable dans les Diftriés & les Départemens.

Ces objets, quelque importans qu'on puiffe les imaginer, ne font cependant pas les feuls dignes de nos réflexions.

Il en eft d'autres encore, qui probablement nous détermineront, tôt ou tard, à de nouvelles opérations à l'égard du Militaire.

Il n'y a pas de doute, que l'Affemblée Nationale

ne ſe ſera pas plutôt apperçue que les Colonels d'Infanterie étant en trop petit nombre, il y a peu de ſûreté pour la Conſtitution & la Liberté, qu'elle ſe déterminera tout de ſuite à ordonner que chaque bataillon fermera à l'avenir un régiment, ayant ſon Colonel.

Il y aura pour-lors beaucoup moins à craindre, ſoit pour une contre-révolution, ſoit pour le démembrement du Royaume.

Il eſt indubitable que le Miniſtère, dont on doit ſe méfier & éclairer ſans ceſſe les démarches, aura beaucoup plus de peine à ſéduire les Colonels d'Infanterie quand il y en aura cent ſoixante-ſix, que s'ils n'étoient que quatre-vingt-trois, nombre auquel ils ſont actuellement fixés.

Dans le cas de conſpiration, le ſecret, confié à pluſieurs, eſt ordinairement découvert, & le mal, auquel des intrigues criminelles peuvent donner lieu, n'eſt pas plutôt connu qu'il eſt facile d'y porter le plus prompt remède.

Il ſeroit en effet bien plus facile à un petit nombre de perſonnes de ſe réunir, pour l'exécution de projets funeſtes à un Etat, qu'à un grand nombre, preſque toujours diviſé par la différence de caractère & d'intérêts.

Il ſera néceſſaire d'établir auſſi un nouveau régime concernant la Marine, afin que les Citoyens

trouvent les mêmes avantages au ſervice des armées navales, qu'à celui des armées de terre.

Quant à nous, Meſſieurs, à qui les événemens extraordinaires & malheureux dont nous ſommes continuellement témoins, ſervent à indiquer les moyens les plus propres à ſauver l'Etat:

Montrons-nous Amis du Peuple, non par de ſimples paroles auxquelles on commence à n'ajouter aucune foi, encore moins par des relations intimes avec les voleurs, les incendiaires & les aſſaſſins, mais par des actions généreuſes, tendantes au bien public, & par notre union avec tous les Citoyens attachés à la Conſtitution & à la Liberté.

Il ne ſuffit pas pour la ſûreté de l'Etat d'avoir pourvu à une Organiſation d'Armée qui ſoit avantageuſe à la Nation, il y a encore d'autres objets qui méritent bien notre attention.

La connoiſſance des moyens les plus propres à garantir le Royaume de tout eſpèce de déſaſtre, peut nous parvenir, en comparant les malheureuſes poſitions où ſe ſont trouvés les différentes Pays de l'Europe avec la nôtre, & en examinant les ſuites des événemens funeſtes & tragiques dont ils ont été affligés.

Pour n'avoir rien à deſirer à ce ſujet, & pourvoir avec ſageſſe à tout ce qui peut arriver, conſultons les Hiſtoires.

Dans celle de la révolution d'Angleterre de 1640, nous voyons que le Chevalier Otten, qui défendit courageusement la ville de Hus contre Charles Premier, & le Chevalier de Ventvort, connu dans la suite sous le nom du Comte de Staffort, & plusieurs autres Seigneurs Anglois, qui s'étoient distingués par des actions de valeur & par un grand attachement pour le Peuple, en abandonnèrent ensuite les intérêts par des motifs d'ambition.

Qui peut répondre que les preuves de grand zèle pour le Peuple François, si souvent données dans cette Tribune & exprimées dans les termes les plus énergiques, sont plus sincères que celles données autrefois à Londres par les personnages dont on vient de parler?

Nous avons cet avantage sur l'Angleterre, que le génie sublime & les exploits des grands hommes, qui donnèrent le mouvement à la fameuse révolution dont le Royaume fut agité, aboutirent enfin à soumettre l'Angleterre à un terrible joug; au lieu que la révolution actuelle s'est opérée d'elle-même, & qu'il n'y a eu aucune action assez éclatante, dont les partisans de la liberté puissent se prévaloir, pour inspirer aujourd'hui des craintes à la Nation Françoise.

Il est bien clairement prouvé que pour la tranquillité de l'Etat, à l'égard de la fidélité des Militaires, il ne faut pas toujours s'en rapporter

aux feules affurances qu'ils en donnent, mais qu'il faut recourir encore à beaucoup d'autres précautions.

En confidérant, Meffieurs, ce qui vient d'être rapporté, il eft de notre devoir de détruire tout moyen de féduction, d'écarter bien loin ce qui peut troubler l'efprit des Citoyens, & diminuer l'attachement qu'ils doivent avoir pour le maintien de la Conftitution, & de la Liberté.

Un objet d'auffi grande importance, exige de recourir aux réflexions fuivantes.

Notre Monarque ayant confenti que fa famille devint roturière, aucun Prince ne voudra époufer fes filles, dans la crainte de fermer à fa poftérité l'entrée des Chapitres d'Allemagne, & de l'Ordre Teutonique.

Les fucceffeurs de nos Rois, & leurs enfans étant enveloppés dans la roture, aucune Princeffe ne voudra peut-être jamais plus les époufer.

De-là fuivra le bonheur de la France.

L'on prendra pour lors les mefures les plus fages, afin que la clef-d'or qui ouvre par-tout, tienne néanmoins toujours étroitement renfermé l'efprit d'intrigue, d'avarice & d'ambition, pour qu'il ne transforme pas les Militaires valeureux, & les Citoyens bons Patriotes, en des perfonnages *traîtres*, *& perfides*.

Nous ne ferons plus déformais le jouet des

paſſions de nos Souverains, ni expoſés aux guerres occaſionnées par leurs alliances.

Nous ne deviendrons plus victimes de la méchanceté des Reines, de même caractère qu'Iſabeau de Bavière & Cathérine de Médicis; il faut s'attendre que dans cent ans d'ici, les Citoyens qui auroient péri dans de pareilles guerres, ſe feront mariés & auront augmenté le nombre des habitans de plus d'un million.

Les marais ſeront pour lors deſſéchés, les terres incultes défrichées, & l'on aura conſtruit des canaux favorables au commerce, pour communiquer par les rivières d'un bout du royaume à l'autre, ce qui procurera par-tout l'abondance, & rendra la France un païs délicieux, où de toutes parts les étrangers viendront ſe retirer.

Un auſſi grand bonheur ne ſera aſſuré que par l'anéantiſſement du faſte de la Cour, & des emplois capables d'exciter l'ambition, & de corrompre le cœur des Citoyens, ayant en main les forces de l'Etat, ou qui ſont dépoſitaires de la confiance des Peuples.

Pour couper la racine des maux dont la France eſt menacée, il faut que par un acte conſtitutionel, nos Monarques ſoyent obligés de prendredesé pouſes dans la grande famille, dont le Roi eſt le chef.

De bonne-foi, les plus puiſſans Souverains d'Aſie,

&

& peut-être du monde entier, sont fils d'esclaves Géorgiennes, ou d'autres contrées, presque toutes nées dans un état obscur, & vendues dans des marchés publics.

Pourquoi les mères de nos Rois ne seroient-elles pas filles d'un tailleur, d'un fabricant d'étoffes, ou d'un boulanger !

Une loi qui tendroit à bannir à jamais cette engeance monstrueuse de harpies, qui obsèdent la personne de nos Rois, toujours prêtes à sacrifier le salut de la patrie au moindre objet de fortune, doit être nécessairement adoptée.

Elle est absolument conforme à la position actuelle où se trouve le royaume.

Notre Monarque a remis volontairement à la Nation le pouvoir législatif, il ne s'est réservé que le pouvoir exécutif; il a consenti de n'être nommé dans les actes de serment, & autres, qu'après la Nation, tandis que le Roi de Pologne, dont l'autorité est très-bornée, est toujours mentionné avant la République de Pologne ; de plus, les Citoyens sont presque tous ruinés, ce Prince ne doit plus par conséquent avoir à l'avenir une Cour aussi brillante qu'anciennement.

Les grandes Charges attachées à la personne du Roi, ainsi que plusieurs autres moins considérables, ne doivent plus exister avec le nouvel ordre de choses.

Elles feroient même nuifibles au maintien de la Conftitution & de la Liberté, dès qu'on pourroit les promettre à quiconque montreroit du défir & de l'empreffement pour une contre-révolution.

L'exercice de ces Charges fuppoferoit auffi entre le Roi & fes fujets une difproportion qui paroîtroit aujourd'hui on ne peut pas plus ridicule, depuis que le Souverain n'eft plus en France que le premier Citoyen, & le délégué de la Nation.

L'on peut dire également que la fuppreffion de ces Charges procurera la tranquillité & la fûreté publique.

Elle fera perdre toute efpérance de les obtenir, aux mauvais Patriotes, dont les démarches ne font infpirées que par des motifs d'intérêt. D'ailleurs, tout pourvu de quelqu'une de ces Charges, ou dans la maifon du Roi, ou dans celles des différents Membres de la famille Capet, ne pourra plus décemment en remplir les fonctions, parce qu'étant domeftique, il ceffe dès-lors d'être Citoyen actif.

L'on ne peut imaginer aujourd'hui rien de plus inutile, que ces fortes de Charges.

Il convient d'obferver, qu'un Préfident de l'Affemblée Nationale, pendant le temps de fa Préfidence, eft bien au-deffus de la famille de notre Monarque.

Il prononce les décrets de cette augufte Affem-

blée, de l'exécution desquels le Roi est chargé: il vit néanmoins fort décemment, n'ayant souvent à son service qu'un seul Laquais, ou une simple servante.

Quel inconvénient y auroit-il, quand nos Rois vivroient avec un faste modéré, comme les anciens Rois de Suède, dont plusieurs ont été des héros, & ne disposeroient pas de certaines graces, capables d'exposer de braves guerriers, & d'exellens Citoyens, à devenir un jour persécuteurs de la mère-Patrie?

Parmi les autres moyens de séduction, dont l'énumération seroit trop-longue, on ne peut passer sous silence les pensions non méritées, & une trop riche dotation des membres de la famille Royale.

Ces abus doivent être supprimés avec d'autant plus de raison, qu'après que cette opération aura été consommée; faute de moyen pour payer des traîtres & des séditieux, & faute de crédit pour promettre l'impunité, l'on n'aura plus à craindre, ni attroupemens, ni incendie, ni insurrection.

Il en résultera encore qu'en cas de démence, ou de toute autre incapacité prouvée d'un héritier présomptif de la Couronne, qui se trouvera pour lors sans crédit, sans richesse, & sans appui, l'Assemblée Nationale pourvoira sans éprouver aucune

contradiction, à ce qui conviendra & paroîtra juste & nécessaire en pareille circonstance.

Peut-on balancer un instant entre l'intérêt de l'Etat, & celui de ces Courtisans, esprits bas, rampans, nés pour la servitude, & qui pour le moindre profit voudroient y réduire la mère-Patrie ?

D'après ces considérations, qu'importe que les membres de la famille Capet soyent à l'avenir précédés par un Corrégidor, un Bourgue-Mestre ; tandis qu'autrefois, un Electeur de l'Empire d'Allemagne, ou tout autre Souverain, auroit cédé le pas dans les Païs de sa domination, à un Prince du Sang de France ?

Qu'importe que nos Rois n'ayent plus dans la suite autant d'influence personnelle auprès de tous les Souverains de l'Europe, que quand ils réunissoient les deux pouvoirs ?

Tous ces objets doivent être très-indifférens, pourvu que notre Monarque & sa Famille soyent parfaitement contens, que la France soit reconnue la première Puissance de l'Europe; que son Pavillon soit respecté dans toutes les mers, que le Peuple François soit en même temps libre & heureux, & qu'il n'existe plus aucun motif de cupidité de nature à devenir nuisible à l'Etat.

Ces mêmes objets n'ont fait aucune impreſſion ſur l'auguſte Frère de notre Monarque, qui vit au milieu de nous.

Cet excellent Citoyen, ainſi qu'il l'a aſſuré lui-même, a deſiré la Révolution, a cru qu'elle étoit néceſſaire, & que le Roi devoit en être le chef.

Il a ſans doute prévu que la roture étant une fois infuſée dans le ſang Royal, feroit un engrais qui fertiliſeroit la France, & augmenteroit conſidérablement ſes richeſſes, ſa puiſſance & ſa gloire.

L'on ne doit pas moins ſe réjouir de l'empreſſement des autres Bourgeois de la Maiſon Royale, réſidans à Paris, à ſe ranger ſous l'étendart de la roture.

Ils ſe ſont indubitablement apperçu que les Princes du Sang n'ont été que trop ſouvent entourés de domeſtiques fourbes, ambitieux, moteurs de troubles, ainſi que de pluſieurs guerres civiles.

Ils ont probablement compris que ces ſortes de vipères feroient toujours intéreſſées au renverſement de l'édifice de la Liberté, & au rétabliſſement du Deſpotiſme.

Ces dignes Héritiers des vertus & de l'humilité chrétienne de Saint-Louis, ont penſé ſans doute que s'étant décorés eux-mêmes de cette admirable roture, qui les a rendus aptes à délibérer aux Aſ-

ſemblées de Section de la Capitale, il paroîtroit à l'avenir très-abſurde qu'un Citoyen put être premier Gentilhomme, premier Ecuyer, &c. ou Chancelier d'un autre Citoyen.

Ils ont probablement imaginé qu'en même-tems que les moyens de ſéduction diminueront, le ridicule qu'entraînera un pareil genre de ſervice devenu actuellement peu honorable pour un Citoyen, fera ceſſer beaucoup de motifs de crainte pour le grand ouvrage de la régénération de l'Etat.

Quand à ce qui regarde le Roi, on ne peut avoir trop de reconnaiſſance pour un Prince qui fait continuellement les plus grands ſacrifices, lorſqu'ils peuvent contribuer au bonheur de ſes Sujets.

Ce Monarque, ayant une parfaite connoiſſance de tous les caractères, a appréhendé que les graces que lui & ſes prédéceſſeurs ont accordées juſques à préſent, ſoyent employées un jour par des intrigues ſecrètes, à augmenter le nombre des perturbateurs du repos public qui deſireroient une contre-révolution.

Auſſi s'eſt-il empreſſé à renoncer pour lui & ſes ſucceſſeurs au droit d'accorder ces ſortes de faveurs.

Son attachement à la Révolution eſt ſi grand, qu'il conſerve ſes Miniſtres, parce que n'ayant pas

des talens supérieurs, ils sont tels qu'il les faut dans les circonstances actuelles.

Son affection pour eux n'a pas diminué, quoique depuis peu ils l'aient compromis sans pudeur, en l'excitant à faire à l'Assemblée des demandes de Domaines, auxquelles il a ensuite renoncé.

Comme ces Agens du pouvoir exécutif ont l'esprit borné & sont en même temps ambitieux, que ne tenteroient-ils pas contre la Constitution & la Liberté, s'ils pouvoient séduire les Militaires pour recouvrer l'ancienne autorité dont ils ont joui ?

Ils sont tracassiers, mais ainsi qu'il est facile d'en juger, dans un ordre subalterne.

Suivant ce qui nous a été rapporté, le Ministre des Affaires Etrangères assura, il y a quelque temps au Président de notre Comité des Recherches, que le Roi de Sardaigne avoit mis Nice en état de défense, afin que son Port fut à l'abri de toute attaque de la part de la ville de Marseille.

Il y a toute apparence que cet Agent du pouvoir exécutif, excité par des motifs particuliers de vengeance Ministérielle, vouloit prévenir l'Assemblée Nationale contre la ville du Royaume qui a donné les preuves les plus convaincantes de son zèle Patriotique.

Peut-être que le Ministre, pour certaines raisons, auroit desiré cet acte d'hostilité.

Mais les habitans de Marſeille ſont trop ſages, trop juſtes & trop attachés au bien public, pour avoir jamais eu une pareille idée.

Quelque ſoin qu'on ait pris pour priver les Miniſtres du droit d'accorder beaucoup de graces, de nature à pervertir les militaires, ils ne ſeront pas encore totalement dépourvus de moyens pour favoriſer les ennemis de la Conſtitution & de la Liberté, tant qu'ils diſpoſeront du Tréſor de la Nation.

Dans la même converſation dont il a été queſtion, le Miniſtre des Affaires dit au Préſident du Comité des recherches, que le Prince de Condé étoit fort à craindre pour une contre-révolution, & qu'il avoit des ſommes conſidérables, ſans qu'on ſache d'où elles viennent.

Suppoſé que le fait rapporté, qui me paroît deſtitué de tout fondement, ſoit vrai ; ne ſeroit-on pas tenté de croire, que les ſommes dont il s'agit, ſont ſorties du Tréſor de l'État, puiſque ſi elles produiſoient les effets qu'on peut en attendre, elles ne ſeroient profitables qu'aux ſeuls Miniſtres ?

Ces ſommes n'ont pu ſortir de l'intérieur du Royaume, où la pluſpart des Citoyens ſont ruinés ; ni des pays étrangers, ſous le frivole prétexte que la cauſe actuelle eſt celle des Rois.

Il convient d'obſerver qu'il y a peu de Puiſſances en Europe, qui ne ſe ſoient reſſenties des effets de l'intrigue, de la cupidité, ainſi que de l'ambition de nos Rois; & dont les pratiques & manœuvres ſecrètes dans pluſieurs Royaumes, n'ayent fort ſouvent fait révolter, même juſqu'à nos jours, les Peuples contre leurs Souverains.

Ainſi, en bonne politique, tous les Princes doivent deſirer ardemment que la nouvelle Adminiſtration, dont ils n'ont rien à appréhender, ſubſiſte en France.

Cependant, Meſſieurs, le Tréſor étant toujours à la diſpoſition du Miniſtère, ne pourra-t-il pas s'en ſervir pour ſéduire nombre d'honorables & d'inviolables Membres; ſoit pour payer chèrement les chefs de parti, qui ſont à la tête de la révolution, quand ils conſentiront à vendre au Gouvernement les intérêts de la Nation?

C'eſt pour découvrir certains myſtères d'iniquité, & empêcher que la reſponſabilité des Miniſtres ne devienne illuſoire, qu'il vous a été ſi ſouvent demandé, mais en vain, d'ordonner au Directeur général des Finances de rendre ſes comptes.

Auſſi beaucoup d'honorables Membres n'ont jamais voulu conſentir que cet Agent du pou-

580

voir exécutif sortît du Royaume, qu'après qu'il auroit rendu ses comptes.

L'on ne sera jamais à l'abri de tout danger, à l'égard des finances, que quand le Trésor de l'État sera sous l'inspection de l'Assemblée Nationale, & qu'il n'en sortira aucune somme que sur des mandats signés du Comité des Finances.

Quant au projet qui tend à intéresser les Troupes au succès de la Révolution, & à détruire les moyens de séduction les plus propres à pervertir le cœur des Militaires, l'Assemblée le pesera dans sa sagesse, pour en faire l'usage qui lui paroîtra le plus convenable, lorsque le temps, les circonstances & le maintien de la Constitution & de la Liberté l'exigeront.

L'Abbé DE VILLENEUVE DE BARGEMON,
Député de la ville de Marseille à l'Assemblée Nationale.